
E R R A T A .

Page 19, le revenu brut sur les canaux du St. Laurent devrait être de \$92,547.46, et non \$92,347.46.
Les totaux dans les 1ère et 6e colonnes de cet Etat devraient être corrigés pour correspondre.

Page 68, " dépenses contingentes des départements en général " \$39,611.74, lisez \$30,511.74.

Page 87, \$3.80 portés au compte de la prison de réforme, Ouest, devraient être ajoutées à la prison de réforme, Est.

Page 105, de la somme payée à R. L. Denison, pour des sociétés agricoles, il y a \$675.85, de trop,— cette dernière somme lui a aussi été payée, mais pour l'enseignement agricole, H.-C.

Page 131, primes de pêche, \$2,374, lisez \$8,374.

Page 145, \$100 de trop sont portées au compte de la force de police, B.-C., et cette somme doit être ajoutée au compte de la force de police du H.-C. Rectifiez en conséquence les totaux.

Page 174, total du service de la malle, lisez \$559,195.25.

Voir page 203, pour diverses additions à divers services.

Les totaux du tableau III, sont exact, les corrections et remaniements ci-dessus ayant été faits avant qu'il fut imprimé.
